



# Appel à candidature 2021 pour un contrat doctoral CY<sup>1</sup>

Doctorat « académique »

**Date de lancement : 3 mai 2021**

**Date de clôture : 25 juin 2021**

Les candidatures sont à adresser **uniquement par voie électronique** à l'adresse suivante :

[edem2psi@ml.u-cergy.fr](mailto:edem2psi@ml.u-cergy.fr)

avec [gabriel.desgranges@cyu.fr](mailto:gabriel.desgranges@cyu.fr) en copie

**Contact :** [edem2psi@ml.u-cergy.fr](mailto:edem2psi@ml.u-cergy.fr)

---

<sup>1</sup> Cet appel à candidature pour un contrat doctoral, s'inscrit dans le cadre du doctorat défini par le décret du 23 avril 2009 sur les contrats doctoraux modifié par le décret du 29 août 2016, la Charte des thèses en vigueur à CY Cergy Paris Université, l'arrêté du 25 mai 2016, l'arrêté du 1er juillet 2016 sur le doctorat.

L'école doctorale n°405 Economie, Management, Mathématiques, Physique et Sciences Informatiques (EM2PSI), portée par CY Cergy Paris Université, propose des contrats doctoraux d'une durée de 3 ans débutant à la rentrée de l'année académique 2021-2022. Ces contrats sont destinés aux étudiant.e.s souhaitant préparer un doctorat dans un des laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale.

### **Direction de thèse**

Pour candidater, l'étudiant doit trouver au préalable un.e directeur.rice de thèse. Cette personne doit être membre d'un des laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale.

- Seuls certains membres des laboratoires sont habilités à diriger des thèses. Ce sont les professeur.e.s, directeurs.rices de recherche, les personnes titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ainsi que quelques autres personnes relevant de cas particuliers
- Les laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale sont AGM (mathématiques), LPTM (physique théorique), ThEMA (économie et gestion) et ETIS (sciences et technologies de l'information et de la communication)
- **Pour un doctorat au laboratoire ETIS**, il faut candidater directement à un sujet proposé par le laboratoire, le sujet précise le nom du/de la directeur.rice de thèse (se renseigner auprès du laboratoire)

La liste des membres d'un laboratoire est consultable sur le site internet du laboratoire (cf. ci-dessous).

### **Laboratoires de CY Cergy Paris Université rattachés à l'école doctorale**

AGM : <https://www.u-cergy.fr/fr/laboratoires/agm.html>

ETIS : <https://www-etis.ensea.fr/>

LPTM : <https://www.u-cergy.fr/fr/laboratoires/labo-lptm.html>

ThEMA : <https://thema.u-cergy.fr/>

### **Dossier de candidature**

Les pièces à fournir sont :

1. Une lettre de motivation
2. Un CV détaillé
3. Les relevés des notes de Master
4. Un projet de thèse
5. Des lettres de recommandation, dont une émanant du directeur de thèse pressenti
6. Si le diplôme de Master n'est pas déjà obtenu, un courrier du directeur de mémoire de Master certifiant que l'étudiant a soutenu son mémoire de Master, ou indiquant la date prévue de soutenance (si celle-ci n'a pas encore eu lieu)

Le dossier de candidature (complet) doit être envoyé au secrétariat de l'école doctorale EM2PSI, **au plus tard le vendredi 25 juin 2020 (merci de privilégier le format pdf)** à l'adresse email suivante:

[edem2psi@ml.u-cergy.fr](mailto:edem2psi@ml.u-cergy.fr)

avec [gabriel.desgranges@cyu.fr](mailto:gabriel.desgranges@cyu.fr) en copie.

### **Décision d'attribution**

La décision d'attribution des contrats doctoraux sera rendue publique le vendredi 9 juillet 2021.

### **Remarques**

- La rémunération mensuelle brute est de 1750 euros environ.
- Il est souvent possible d'adjoindre au contrat une mission supplémentaire (en général, mission d'enseignement d'un volume annuel compris entre 0 et 64 heures). La question est à poser une fois le contrat doctoral obtenu.
- Un.e co-directeur.rice et un.e ou plusieurs co-encadrant.e.s (qui ne sont pas nécessairement titulaires de l'HDR) peuvent participer à l'encadrement de la thèse.

### **Sources réglementaires**

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020552499&dateTexte=20200603>